

# Collecte des déchets alimentaires

LE GUIDE DES BONS GESTES



À PARTIR D'OCTOBRE 2022

## *Vos déchets alimentaires ont droit à une seconde vie*

En vue d'anticiper la généralisation du tri des déchets alimentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine lance, à partir d'octobre 2022, une expérimentation de tri et de collecte séparée des déchets alimentaires pour les valoriser grâce au compostage ou à la méthanisation.

Plusieurs quartiers ont été sélectionnés pour leur représentativité au cœur de 5 communes qui se sont portées volontaires : Houilles, Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Le Port-Marly et Croissy-sur-Seine. Cette expérience concernera 17 800 habitants !

**C'est nouveau et c'est très simple,  
on vous explique tout!**

### **Que dit la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (Agec) ?**

Depuis 2016, les producteurs non ménagers de plus de 10 tonnes de déchets alimentaires par an ont l'obligation de mettre en place un tri à la source de ces déchets, en vue de leur valorisation énergétique et organique.

D'ici à 2024, tous les producteurs, ménagers et non ménagers, devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets alimentaires, afin qu'ils soient valorisés.



**Stop au  
gaspillage!**

En France, 10 millions de tonnes de denrées sont gaspillées chaque année.

De la production à la consommation, toutes les étapes de la chaîne alimentaire sont concernées, à la maison comme à la cantine.

Les **bonnes pratiques coté production des repas** : apprendre à mieux gérer les stocks, dimensionner les repas en fonction des publics.

**Et coté consommation** : choisir les produits en fonction de ses goûts et de son appétit !

# Qu'est-ce qu'un déchet alimentaire ?

Ce sont les restes de vos repas, de cuisine et vos denrées périmées



## Plus précisément...

- ✓ Fruits, légumes et leurs épluchures
- ✓ Produits laitiers : œufs, contenu des yaourts, fromage
- ✓ Os et restes de viande
- ✓ Charcuterie
- ✓ Arêtes et restes de poisson
- ✓ Pain et pâtisseries
- ✓ Sachets de thé, filtres, marc de café
- ✓ Fruits de mer, coquillages, noyaux et coques de fruits

## COMMENT BIEN TRIER ?

### à la maison

Pour rendre le tri le plus simple possible, vous êtes dotés d'un **kit déchets alimentaires** :



Chez vous, vos déchets alimentaires sont triés dans le **bio-seau**, en vrac et sans emballage.



Le **sac kraft** vous permet de transporter vos déchets alimentaires du bio-seau à la borne, où vous pourrez prendre un nouveau sac si vous en avez besoin.

### Astuces !

J'apporte mes déchets alimentaires à la borne tous les 2 à 3 jours maximum.

Je dispose au fond du bio-seau du papier journal pour absorber l'humidité des déchets alimentaires !

### • Les interdits •



Tous types d'emballages,  
(plastiques, cartons, aluminiums, films étirables, etc.)  
**terre, verre, céramiques, déchets liquides**  
et tout emballage cassant

# COMMENT DÉPOSER VOS DÉCHETS ?

## à la borne

Une fois triés, vous déposez vos déchets alimentaires au point d'apport volontaire.

### Comment s'inscrire ?



en flashant le QRCode  
ou  
sur [app.upcycle.org/casgbs](http://app.upcycle.org/casgbs)



### Comment utiliser la borne ?



1

Je trouve la borne la plus proche de chez moi sur le site de l'Agglo :  
[www.casgbs.fr](http://www.casgbs.fr)



2

Sur la borne, je tape mon code pour ouvrir le couvercle



3

Je dépose mon sac kraft de déchets alimentaires et j'en prends un nouveau dans la borne si besoin.  
Je n'oublie pas de refermer le couvercle

*Pour me procurer mon kit déchets alimentaires :*

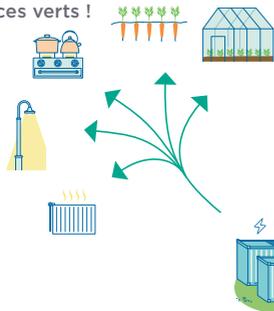
[www.casgbs.fr](http://www.casgbs.fr)  
[environnement@casgbs.fr](mailto:environnement@casgbs.fr)  
01 30 09 75 36



# Vos déchets ont de la ressource !

## Valorisation des nouvelles ressources

À la fin du procédé, de nouvelles ressources sont produites :  
l'électricité est réinjectée dans le réseau local, le compost norme NFU44051 sert en agriculture et pour végétaliser la ville. Enfin l'eau industrielle pourra servir à arroser les espaces verts !



## Un traitement par micro-méthanisation ou par compostage électromécanique

Dans nos installations de valorisation, les déchets alimentaires retrouvent une seconde vie.

## Chez vous

Vous triez les déchets alimentaires : pendant la préparation des repas ou en débarrassant vos assiettes ! Avec des contenants adaptés, en habitat individuel comme en collectif !



## À la borne

Dépôt de vos déchets alimentaires.



## Une collecte Éco-responsable

Pas de kilomètres superflus, nous privilégions les circuits courts. Et nous choisissons des véhicules propres, roulant au GNV ou à l'électricité.

Collecte et traitement opérés par :

**UPCYCLE**

**Sepur**

Engagés pour l'avenir  
de nos territoires

**N**  
NICOLLIN

*Valoriser vos déchets alimentaires,  
c'est leur redonner vie en les rendant à la terre !*

Vos déchets alimentaires vont être valorisés par micro-méthanisation ou par compostage électromécanique et ainsi permettre de produire de nouvelles ressources

Tout ça grâce à votre tri !

Valorisation optimale !



1

ÉNERGIE

**100 KG DE DÉCHETS ALIMENTAIRES**  
= 30 KWH  
= 3000 SMARTPHONES RECHARGÉS PAR JOUR



2

COMPOST

**100 KG DE DÉCHETS ALIMENTAIRES**  
= 5 KG À 50 KG DE COMPOST\*

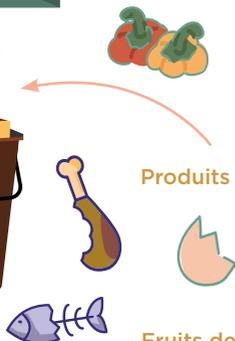


3

EAU INDUSTRIELLE\*

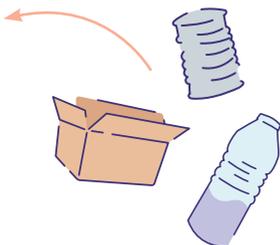
**100 KG DE DÉCHETS ALIMENTAIRES**  
= 80 M<sup>3</sup> D'EAU

# Chez vous : le tri en un clin d'œil



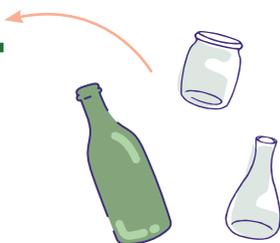
## DÉCHETS ALIMENTAIRES

Fruits, légumes et leurs épluchures  
Produits laitiers : œufs, contenu des yaourts, fromage  
Os et restes de viande  
Charcuterie  
Arêtes et restes de poisson  
Pain et pâtisseries  
Sachets de thé, filtres, marc de café  
Fruits de mer, coquillages, noyaux et coques de fruits



## EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages  
(papiers, cartons, métal  
et plastique).



## VERRE

Bouteilles, bocaux  
et pots.



## ORDURES MÉNAGÈRES

Produits d'hygiène et sanitaires (cotons,  
masques, couches, etc.), vaisselle  
et verres, etc.

**Plus d'infos :**

environnement@casgbs.fr — 01 30 09 75 36  
www.casgbs.fr

Saint Germain  
**bouclesdeseine**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION